

EXTRAIT PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 29 MARS 2014

Tous les conseillers sont présents. Madame Corinne JEGOU est nommée secrétaire de séance.

Le Procès verbal du 08 mars 2014 est approuvé à l'unanimité

1. Installation du conseil

Mme NEYENS Sandrine, Maire sortante, installe M. BOURGEOIS Raymond, CAMUS Florent, Mme JEGOU Corinne, M. PELENC Jean-Louis, M. PEAQUIN Alain, Mme DELABARDE Brigitte, en tant que conseillers municipaux.

Mme NEYENS Sandrine est élue à bulletin secret par 07 voix pour

M. BOURGEOIS Raymond est élu 1^{er} adjoint à bulletin secret par 07 voix pour.

M. CAMUS Florent est élu 2^{ème} adjoint à bulletin secret par 07 voix pour.

2. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

| | |
|---------------------|--|
| CCAS | Mme NEYENS, Maire, Présidente Mmes JEGOU Corinne et DELABARDE Brigitte, MM PELENC Jean-Louis et PEAQUIN Alain |
| AGEDI | Mme Sandrine NEYENS (titulaire), M. Raymond BOURGEOIS (suppléant) |
| COMMUNAUTE COMMUNES | Mme Sandrine Neyens (titulaire), M. Florent Camus (suppléant) |
| SAEP GLAND PIMELLES | Mme Sandrine NEYENS, M. CAMUS Florent (titulaires) M. BOURGEOIS Raymond (suppléant) |
| SDEY | M. Raymond BOURGEOIS (titulaire), Mme Sandrine NEYENS (suppléante) |

3. Désignation des délégués dans les commissions communales

| | |
|-----------------------|---|
| CCAS | Mme NEYENS, Maire, Présidente Mmes BEAU Françoise, CAMUS Simone, JALIFFIER Nicole, PELENC Michèle |
| BOIS | L'ensemble des conseillers municipaux |
| TRAVAUX | L'ensemble des conseillers municipaux |
| ENERGIES NOUVELLES | Mmes DELABARDE Brigitte, Sandrine NEYENS, MM BOURGEOIS Raymond, PEAQUIN Alain, PELENC Jean-Louis, CAMUS Florent |
| FETES ET CEREMONIES | L'ensemble des conseillers municipaux |
| FLEURISSEMENT | Mmes DELABARDE Brigitte, JEGOU Corinne, Sandrine NEYENS, MM BOURGEOIS Raymond, PEAQUIN Alain, PELENC Jean-Louis, |
| SALLE DES FETES | Mme DELABARDE Brigitte, M. BOURGEOIS Raymond |
| URBANISME | M. CAMUS Florent |
| CORRESPONDANT DEFENSE | : M. PELENC Jean-Louis |

4. Commission d'appel d'offres

Reporté à une date ultérieure faute de règlementation applicable à notre commune.

5. Indemnité du Maire et des adjoints

Considérant que le code fixe les taux maximaux, et donc qu'il y a lieu de déterminer le taux réel des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

Après en avoir délibéré à bulletin secret, et à l'unanimité, le conseil décide :

- De fixer ainsi les indemnités versés au Maire : 17 % de l'indice majoré 1015 de la fonction publique territoriale
- De fixer ainsi l'indemnité perçue par les 2 adjoints au maire : 5.30 % de l'indice majoré 1015 de la fonction publique territoriale
- De verser ces indemnités à partir de la prise de fonction du maire et de ses adjoints, à savoir le 29 mars 2014.

6. Divers

Les produits phytosanitaires n'étant plus recommandés dans les communes, un devis sera demandé à plusieurs entreprises pour le désherbage annuel de la commune.

La séance est levée à 12 heures